

ROYAUME DE BELGIQUE

Province :

Arrondissement :

Commune :

REF. :

ACCUSE DE RECEPTION

délivré en application de l'article 29, alinéa 2, de l'arrêté royal du 8 octobre 1981 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

Le (la) ressortissant(e) (nom et prénoms),
 (nationalité) ,
 né(e) à , le (en) ,

 demeurant en cette commune

s'est présenté(e) le à l'administration communale pour introduire une demande d'autorisation d'établissement / d'acquisition du statut de résident de longue durée (1), en application de l'article 14 / 15bis (1) de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

Etant prise en considération, cette demande a été transmise au délégué du Ministre pour décision.

La date de délivrance du présent accusé de réception constitue le point de départ du délai de cinq mois visé à l'article 30 de l'arrêté royal précité.

Le présent document ne constitue en aucune façon un titre d'identité ou un titre de nationalité.

Fait à , le

Le bourgmestre ou son délégué,

SCEAU

Signature du titulaire,

(1) Biffer la mention inutile